

DELIBERATION N° 104/2010
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 25 novembre 2010

Construction d'une école maternelle sur le deuxième site du lycée français Jean Monnet de Bruxelles et autorisation de recourir à l'emprunt pour financer cette opération

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le Conseil d'Administration autorise la Directrice de l'AEFE à :

- engager l'opération de construction de la nouvelle école maternelle du lycée français Jean Monnet de Bruxelles sur le site récemment acquis par l'Agence situé sur la commune d'Uccle;
- contracter un emprunt pour financer l'opération pour un montant de 7 millions d'euros.

Nombre de votants : 20

Pour : 18
Abstentions : /

Contre : /
Refus de participation au vote : 2

Fait à Paris, le 25 novembre 2010

Le président du conseil
d'administration de l'AEFE



Christian MASSET